

Tarification réseau de chaleur

Le tarif de vente de l'énergie chaleur se décompose en deux parties :

- **r1** définit la part de consommation de chaleur de l'abonné (part variable), exprimée en Euros par MWh.
- **r2** représente les charges fixes d'exploitation du réseau de chaleur (part abonnement), exprimées en Euros par UFF (unité forfaitaire de facturation). Par analogie, le nombre d'UFF correspondrait à la puissance d'abonnement électrique des foyers (en kVA).

La facture de chaque abonné est donc calculée à partir de sa propre consommation de chaleur et de ses UFF.